7,8 millions d'euros pour la filière forêt bois

Le département de la Loire vient de dévoiler son nouveau plan filière forêt-bois. Ce dernier, composé de neuf dispositifs en lien avec le développement durable, s'étend de 2021 à 2027 et intègre l'agenda 2030. 7,8 millions d'euros seront mobilisés d'ici 2027.

Mardi 15 mars, Georges Ziegler, président du département de la Loire, Chantal Brosse, vice-présidente chargée de l'agriculture et Jean-François Chorain, en charge du soutien de la filière bois, ont présenté le troisième plan filière forêt-bois. Ce dernier, qui s'étend de 2021 à 2027, se décline en neuf dispositifs s'articulant en trois volets et est « très ambitieux », comme le précise Chantal Brosse.

Et ce n'est pas pour rien, car pour le département, « la forêt est une richesse inestimable dont il faut s'occuper, dès aujourd'hui ». 7,8 millions d'euros seront donc mobilisés sur cette période pour soutenir les territoires, les entreprises et les sylviculteurs.

Un contrat territorial forestier

Le principe est de mettre en place des moyens spécifiques d'animation pour améliorer la desserte ou encore dynamiser le reboisement et la sylviculture. Pour ce faire, 6 500 euros par an de subvention seront mis à disposition pour créer un poste d'animateur contractualisé sur trois ans.

Soutenir les organismes forestiers privés de la Loire

Annuellement, des aides, évolutives, sont votées par le Département afin d'améliorer la politique forestière de la Loire.

Développer la communication

Sensibiliser différents publics, et principalement les plus jeunes à la forêt est un réel enjeu. Renforcer la culture forestière auprès de tous, l'est tout autant.

C'est pourquoi dans le cadre d'un appel à projet annuel, le Département s'engage à verser une aide à hauteur de 20 % de la dépense engendrée par le projet.

Photo d'illustration Progrès /Norbert GRISAY

Élargir le soutien à la desserte forestière

Créer et entretenir les voiries forestières sont les actions majeures de ce dispositif.

De nouveaux outils pour les jeunes sylviculteurs

Pour inciter les jeunes à investir en forêt, le Département souhaite aider, à hauteur de 25 % de l'investissement d'acquisition d'une parcelle, dans la limite d'une acquisition de 7 500 euros.

Créer la ressource de demain

Reboiser des essences adaptées au changement climatique et expérimenter, tel est l'objectif. Plusieurs aides forfaitaires sont disponibles, en fonction des essences sélectionnées pour reboiser, mais aussi en fonction des enjeux. Il s'agit là de subventions qui plaisent, car les dossiers affluent en masse.

Aider les sylviculteurs dans la conduite de leurs peuplements forestiers

Pour répondre aux attentes du marché, la filière sylvicole doit se développer dans les meilleures conditions, en anticipant les risques sanitaires et en favorisant la régénération naturelle. Des aides sylvicoles, allant de 200 euros à 600 euros par hectares sont proposés. Pour ce qui est du sanitaire, deux aides ont vu le jour.

Accompagner l'investissement et l'innovation

Les nombreuses aides s'adressent à toutes les entreprises de la filière qui souhaiteraient réaliser des investissements structurants et productifs, ou faire naître des projets innovants.

Aider à l'installation des jeunes entrepreneurs de travaux forestiers

C'est la première fois que ce dispositif est ajouté au plan filière forêt-bois. Elle permet d'aider les jeunes entrepreneurs dans l'acquisition de premiers matériels et de véhicules professionnels.

R.L.